

**PROJET DE RECONFIGURATION DU RÉSEAU GAZIER DU  
BOULEVARD ST-JOSEPH**

**(Projet boulevard St-Joseph)**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
<b>1. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>3. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES.....</b>	<b>7</b>
<b>4. COUTS ASSOCIÉS AU PROJET .....</b>	<b>8</b>
<b>5. IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET ..</b>	<b>9</b>
<b>6. CALENDRIER PROJETÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>7. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS.....</b>	<b>10</b>
<b>8. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL .....</b>	<b>10</b>
<b>9. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS.....</b>	<b>10</b>
CONCLUSION .....	10

## **INTRODUCTION**

1 La Ville de Gatineau (ci-après la « **Ville** ») entend procéder à des travaux importants sur une  
2 portion du boulevard St-Joseph, lesquels nécessiteront la reconfiguration d'une portion du  
3 réseau gazier qui s'y trouve. Les travaux de réfection planifiés par la Ville nécessiteront le  
4 déplacement de conduites de gaz naturel puisque les distances de dégagement et le  
5 recouvrement des conduites ne seront plus conformes aux normes et à la réglementation en  
6 vigueur. La Ville a donc demandé à Gazifère d'effectuer le déplacement des conduites  
7 préalablement au commencement de ses propres travaux de réfection, et ce, dans les meilleurs  
8 délais possibles. Afin de respecter le calendrier établi par la Ville, le distributeur a prévu débiter  
9 les travaux au cours du mois de mars ou d'avril prochain, sous réserve d'obtenir l'autorisation  
10 préalable de la Régie de l'énergie.

11 Gazifère s'est assuré d'être impliquée dans l'élaboration du plan préliminaire de la Ville et dans  
12 la planification des travaux. Cette étape est primordiale pour assurer un bon déroulement du  
13 projet de part et d'autre ainsi que pour établir une solution durable. La version finale du plan  
14 préliminaire de la Ville a été transmise à l'entreprise au cours du mois d'octobre, permettant ainsi  
15 à Gazifère de débiter sa propre planification des travaux de reconfiguration.

16 Conséquemment, les travaux sur le réseau gazier découlant de la reconfiguration d'une portion  
17 du boulevard St-Joseph (ci-après le « **Projet** ») auront pour objectif de relocaliser les deux  
18 conduites se situant dans ce tronçon du boulevard. Gazifère a analysé plusieurs options, et celle  
19 retenue permettra à l'entreprise d'améliorer la configuration du réseau pour réduire le niveau de  
20 risque, autant pour les travaux qui devront être effectués par la Ville dans le cadre de ses  
21 travaux de réfection que pour tous travaux d'entretien futurs du réseau gazier, le cas échéant.

22 De plus, puisque la demande de déplacement des conduites a été initiée par la Ville, une  
23 contribution de 1,267 M\$ sera versée par la municipalité pour financer une part des coûts de  
24 relocalisation des conduites, tel que convenu dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville  
25 et Gazifère. Le montant de la contribution a été établi en conformité avec cette entente et suivant  
26 un exercice d'analyse des travaux à effectuer ainsi que des conduites à déplacer.

27 La présente demande vise donc à obtenir l'autorisation de la Régie, conformément à l'article  
28 73 al. 1, par. 1° et 2°, de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, pour la réalisation de ce Projet. En

1 vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une*  
2 *autorisation de la Régie de l'énergie*, Gazifère doit obtenir l'autorisation de la Régie pour  
3 construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution de gaz naturel ans le cadre  
4 d'un projet dont le coût est de 1 200 000 \$ ou plus.

5 La présente demande est accompagnée des renseignements suivants :

- 6 • Les objectifs visés par le Projet, la justification ainsi que la description;
- 7 • Les principales normes techniques;
- 8 • Les coûts associés au Projet;
- 9 • L'étude de faisabilité économique du Projet;
- 10 • L'impact sur les tarifs incluant une analyse de sensibilité du Projet;
- 11 • Le calendrier projeté;
- 12 • La liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois;
- 13 • L'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel; et
- 14 • Une demande de compte de frais reportés.

## 1. **OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS**

15 Le Projet vise à reconfigurer le réseau gazier de la portion du boulevard St-Joseph située entre  
16 les rues Montcalm et Alexandre Taché afin de rencontrer les objectifs suivants :

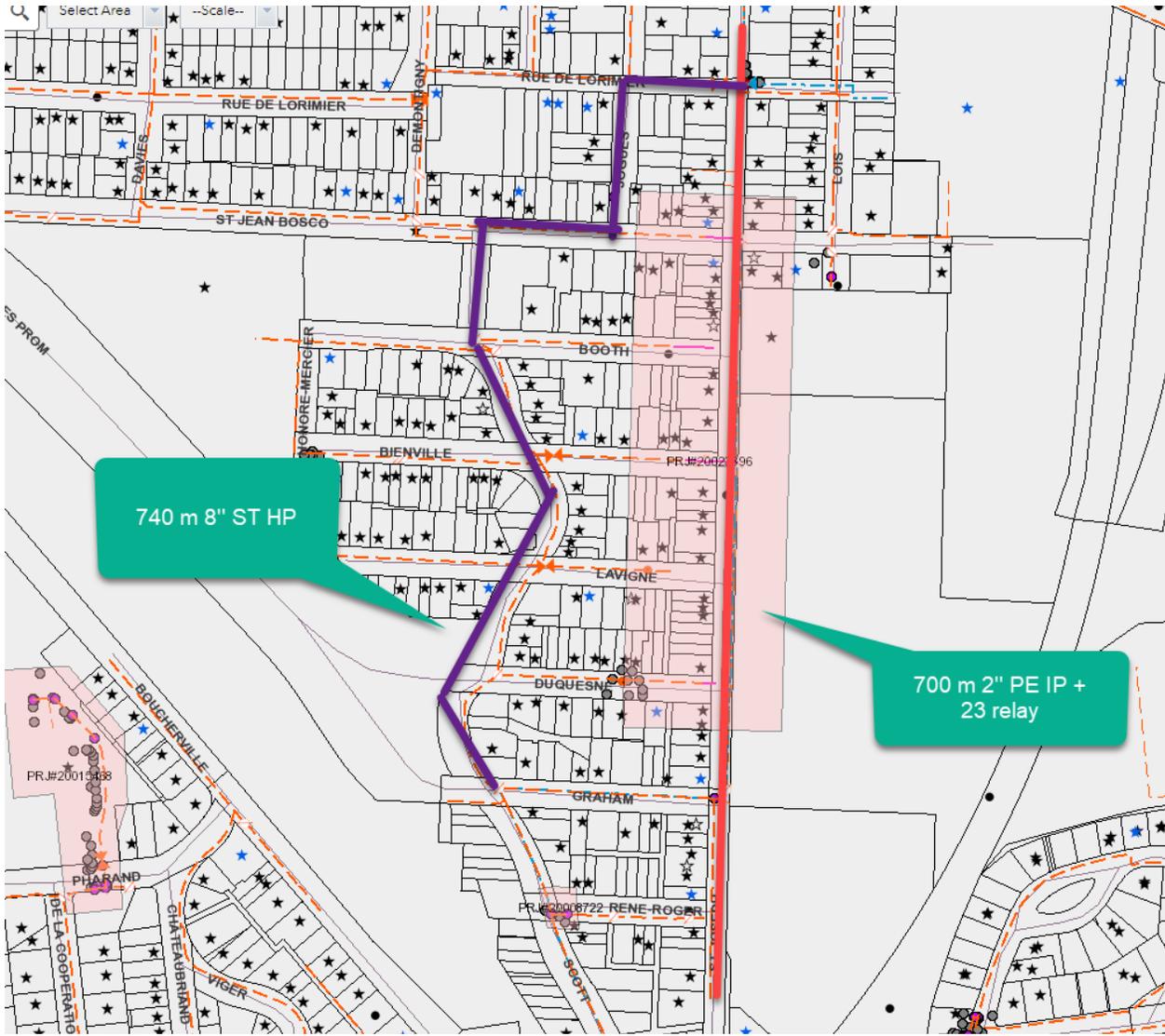
- 17 - Assurer une installation des conduites respectant les normes et la réglementation  
18 applicables;
- 19 - Assurer le maintien d'une installation gazière sécuritaire;
- 20 - Éliminer la majorité des risques inhérents à l'excavation par les entrepreneurs lors des  
21 travaux de la Ville pour la réfection du réseau d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux,  
22 et pour la réhabilitation de la chaussée;
- 23 - Remplacer les conduites et les vannes âgées, certaines composantes ayant été  
24 installées il y a plus de 60 ans.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

1 Tel que mentionné ci-dessus, le Projet consiste en une relocalisation de deux conduites  
2 installées dans une portion du boulevard St-Joseph en raison de travaux de réfection de la Ville  
3 qui occasionneront un dégagement et un recouvrement non conformes aux normes applicables.  
4 Si le distributeur ne procède pas aux travaux de relocalisation demandés, les conduites se  
5 trouvant dans cette artère de la Ville seront exposées à un risque plus important d'être  
6 endommagées. Par conséquent, l'exécution des travaux demandés est importante pour assurer  
7 une diminution de ces risques ainsi que pour maintenir la sécurité du réseau.

8 Après l'analyse du plan préliminaire de la Ville, le distributeur a déterminé que la meilleure  
9 option à retenir pour le Projet était d'installer la première conduite, soit celle à haute pression,  
10 sur une rue parallèle au boulevard St-Joseph, et la seconde conduite à pression intermédiaire à  
11 même le boulevard St-Joseph afin d'être en mesure de continuer à desservir les clients situés  
12 dans le tronçon visé par les travaux de réfection de la Ville, tel que présenté sur la carte ci-  
13 dessous. Cette solution assure non seulement un dégagement sécuritaire des conduites et une  
14 diminution des risques inhérents aux travaux de réfection et à l'excavation future en cas de  
15 travaux d'entretien, mais permet également d'assurer un chantier sécuritaire puisque les  
16 travaux complexes nécessitant un plus grand besoin d'espace de travail se feront sur une rue  
17 adjacente et moins achalandée que le boulevard St-Joseph.

### Reconfiguration du boulevard St-Joseph



### 3. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

- 1 Le projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition disponible du code
- 2 CSA Z662 ainsi qu'au *Règlement sur le gaz et la sécurité publique* qui intègre les exigences
- 3 des codes applicables de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).
- 4 Les données techniques des conduites sont présentées dans le tableau ci-dessous.

<b>Conduites incluses dans le Projet</b>		
<b>Type</b>	<b>Mètres</b>	<b>Explications</b>
NPS 8 ST HP	740	Conduite sur le boulevard St-Joseph, devant être déplacée dans le cadre du projet de la Ville
NPS 2 PE IP	700	Conduite sur le boulevard St-Joseph, devant être déplacée dans le cadre du projet de la Ville

#### 4. COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 1 Le Projet nécessite des investissements totalisant 3,746 M\$. La répartition des coûts selon la  
2 nature des travaux est la suivante :

Activités	Coûts (\$)
Services professionnels	56 630
Services entrepreneurs	2 678 730
Main-d'œuvre Enbridge et Gazifère	33 571
Matériaux	140 085
Branchements <sup>1</sup>	88 377
Frais généraux	149 870
Contingence	599 479
<b>Total</b>	<b>3 746 742</b>
Contribution de la Ville	1 267 227
Total pour Gazifère	2 479 515

- 3 Des trajets alternatifs ont été analysés par Gazifère au moment de la planification du Projet.  
4 Aucun des trajets alternatifs considérés ne constitue une option acceptable puisque ces autres  
5 trajets ne permettent pas de respecter les critères de sécurité imposés par les normes  
6 applicables. De plus, ces autres trajets nécessiteraient la fermeture du boulevard St-Joseph sur  
7 une trop longue période de temps, ce qui ne serait pas autorisé par la Ville. Dans ces  
8 circonstances, le tracé retenu par Gazifère représente la seule véritable option puisqu'en plus  
9 de permettre la réalisation des travaux dans un délai raisonnable, elle permet également  
10 d'assurer un chantier et une installation sécuritaire des conduites, tel qu'expliqué ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Le coût prévu dans cette catégorie ne prévoit aucun nouveau branchement. Ce montant servira seulement à la modification des branchements existants.

## 5. IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

- 1 La pièce GI-1, Documents 2 et 2.1, présente une analyse financière du Projet basée sur les
- 2 paramètres financiers approuvés par la Régie.
- 3 Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du Projet considérant des variations
- 4 de coûts de plus ou moins 10 %.

<b>Scénario de base</b>	
Total des coûts incluant les intérêts	2 502 874 \$
Valeur actuelle nette	(2 247 282) \$
<b>Scénario de base, coûts plus 10 %</b>	
Total des coûts incluant les intérêts	2 881 078
Valeur actuelle nette	(2 586 864) \$
<b>Scénario de base, coûts moins 10 %</b>	
Total des coûts incluant les intérêts	2 124 670 \$
Valeur actuelle nette	(1 907 700) \$

## 6. CALENDRIER PROJETÉ

- 5 Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes de réalisation du Projet.

Activités	Début	Fin
Planification du Projet	Juillet 2022	Décembre 2022
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Décembre 2022	Mars-Avril 2023
Exécution des travaux	Mars-Avril 2023	Novembre 2023
Mise en gaz du projet <sup>2</sup>	Août 2023	Novembre 2023

<sup>2</sup> Il est prévu qu'une portion de projet soit mise en gaz par tronçon puisque Gazifère doit assurer le maintien du service de gaz naturel pour les clients présentement connectés au réseau gazier.

## **7. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS**

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations suivantes sont requises :  
2 > Permis de la Ville de Gatineau

## **8. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

3 La fiabilité du réseau se verra, en partie, légèrement augmentée en raison du remplacement de  
4 certaines conduites âgées par des conduites neuves. Quoiqu'il n'y ait aucune indication quant à  
5 une faiblesse dans la portion du réseau qui sera déplacée et remplacée, la transition vers de  
6 nouvelles infrastructures ne pourra qu'avoir un effet bénéfique sur la fiabilité du réseau, ou à  
7 tout moins, avoir pour effet de la maintenir.

## **9. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS**

8 Gazifère demande la création d'un compte de frais reportés hors base, portant intérêt, dans  
9 lequel seront comptabilisés les coûts du Projet engagés au cours de l'année à venir. Ce compte  
10 sera versé à la base tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **CONCLUSION**

11 Le présent Projet de relocalisation des conduites du boulevard St-Joseph découle d'une  
12 demande spécifique de la Ville à cet effet, laquelle est motivée par la reconfiguration d'une  
13 portion dudit boulevard. Le Projet permettra de continuer à desservir la clientèle actuelle du  
14 distributeur, d'assurer la conformité et la sécurité des conduites ainsi que de maintenir l'intégrité  
15 du réseau.

16 Gazifère demande donc à la Régie d'autoriser le Projet de reconfiguration du réseau gazier sur  
17 le boulevard St-Joseph et d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base,  
18 portant intérêts, dans lequel seront cumulés les coûts liés au projet pour l'année 2023.